

DELIBERATION N° 08/2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 16 mars 2022

Contrat signés par le Directeur – Rapport d'information 2021

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D452-1 et D452-8 ;

Vu la délibération CA n° 31/2019 du 26 novembre 2019 relative à la détermination des catégories de conventions et dons et legs soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, Considérant que le Conseil d'administration autorise le directeur de l'Agence à conclure et signer les catégories de conventions limitativement énumérées par délibération n° 31/2019 du 26 novembre 2019 sans approbation préalable ;

Considérant que la même délibération prévoit une information de ces conventions au Conseil d'administration au moins une fois par an ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : Prend acte des conventions conclues et signées par le directeur de l'Agence sur l'année civile 2021 non soumises à son approbation par la liste annexée à la présente délibération.

Nombre de votants : 24


Pour : 21

Contre : /

Abstention : 3

Fait à Paris, le 16 mars 2022

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE


Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr